

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 JUILLET 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**TARAVU - UNA VADDI IN LASCITA - CUNTIUAZIONI DI
TRAVADDDI DI RISTORU, D'INTRATTINIMENTU, DI
GISTIONI È DI VALURIZAZIONI DI L'ACQUAPENDI DI U
TARAVU**

**TARAVU - UNA VADDI IN LASCITA - UNE VALLÉE EN
HÉRITAGE : POURSUITE DU PLAN PLURIANNUEL DE
TRAVAUX DE RESTAURATION, D'ENTRETIEN, DE
GESTION ET DE VALORISATION DU BASSIN VERSANT DU
TARAVU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

1) CONTEXTE

Soumis depuis 1997 à un arrêté préfectoral interdisant la baignade sur le Taravu, du pont du Pinu (commune de Ciamannaccia) au pont d'Abrà (communes de Ziddara et de Pitretu è Bicchisgià), soit 26 km (plus d'un tiers du linéaire du fleuve), les acteurs du territoire, soucieux de préserver leur environnement, ont souhaité voici quelques années, engager un programme d'entretien du fleuve Taravu.

Une telle interdiction étant fortement préjudiciable au développement local, il est apparu nécessaire à la Collectivité de Corse, en tant qu'acteur majeur de l'aménagement du territoire, d'accompagner la démarche et de mettre en œuvre une nouvelle approche permettant une gestion pluriannuelle et concertée sur l'ensemble du bassin versant. Ainsi, depuis 2011 la vallée du Taravu est inscrite en tant que site pilote de la Collectivité de Corse, pour la mise en œuvre d'un plan de gestion pluriannuel d'entretien, de restauration, de gestion et de valorisation de la vallée.

Au cours de la démarche visant la reconquête de la qualité des eaux du Taravu, il s'est avéré pour les élus locaux, qu'une ambition collective plus forte devait naître sur cette vallée, où la naturalité du fleuve devait être au centre d'un projet de développement durable du territoire.

En 2014, un projet de développement de la vallée du Taravu en lien avec la préservation du fleuve a été élaboré (à partir d'un diagnostic Atouts Faiblesses Opportunités Menaces). Ce projet de territoire est fondé sur l'idée de concilier activités humaines et écologie par des activités offertes toute l'année et pas seulement en été, tournées autant vers la Corse que vers le monde, respectueuses du fleuve et bien sûr pérennes.

Afin de construire ce projet collectif, une reconnaissance du caractère préservé et équilibré de cette vallée a été opérée via la labélisation « Sites Rivières Sauvages » (niveau 2) du fleuve Taravu attribué en 2017 par un comité scientifique.

La même année, un programme pluriannuel de restauration, d'entretien, de gestion et de valorisation du Taravu a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général, à partir d'un dossier qui a été soumis à enquête publique.

Par l'effet de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) et de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI) relève, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la compétence obligatoire et exclusive des Etablissements

Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Pour autant, la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 a permis à la Collectivité de Corse de poursuivre ses missions relevant de la compétence GeMAPI, sans limite de durée, à la condition de conclure une convention avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés (avant le 1^{er} janvier 2020). Dès lors, en date du 25 octobre 2019, l'Assemblée de Corse a approuvé l'établissement de conventions avec la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano (signatures en octobre 2019) et la Communauté de Communes du Sartonais Valinco Taravo (signatures en décembre 2019) définissant la répartition des interventions, sur le bassin versant du Taravu, dans le cadre des compétences « espaces naturels sensibles » et « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Ainsi, le projet se concrétise. Un partenariat est en place et progresse encore, la Collectivité de Corse, les Communautés de Communes et les Communes œuvrent de concert à la poursuite de la valorisation médiatique de la vallée, à la suppression des menaces qui pèsent sur le fleuve, à l'aménagement cohérent de l'espace et à l'accompagnement de projets locaux. Le réseau Rivières Sauvages, les Agences et Offices de la Collectivité de Corse, le Parc Naturel Régional de Corse, le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires, l'Office National des Forêts, la Chambre d'agriculture et la Fédération de pêche jouent aussi un rôle essentiel.

De fait, à travers ses compétences en matière d'Espaces Naturels Sensibles, de développement maîtrisé des sports de nature, de solidarité et de développement des territoires, en tant que structure porteuse du label « sites rivières sauvages » et en qualité de maître d'ouvrage pour les actions de restauration, d'entretien et de valorisation du Taravu, la Collectivité de Corse participe fortement au projet de territoire.

2) ACTIONS

Ainsi, l'ensemble des actions menées, jusqu'à ce jour, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse a été marquées par :

- La **large concertation** menée avec les élus locaux, les institutionnels mais également avec les socioprofessionnels et la population locale.
- La **levée de l'interdiction de baignade sur 17 km** (de l'aval du pont de Piconca au site de baignade d'Abrà inclus) et la mise en place de mesures de gestion active de la baignade en partenariat avec les Communes concernées.
- Le renouvellement du **Label « Sites Rivières Sauvages » au niveau 3, le plus élevé**. Le Taravu rejoint ainsi le **top 3** des rivières possédant cette certification avec l'Estéron et le Travu, autre fleuve côtier corse.
- La préservation des exploitations fourragères de la plaine alluviale, ainsi que des sites naturels à forte valeur patrimoniale (Natura 2000 ; ZNIEFF, ENS) **contre la Renouée du Japon** (espèce végétale qui fait partie des 100 espèces les plus invasives au monde faune et flore confondues), via l'élaboration d'un nouveau protocole de lutte établi par les services de la Collectivité de Corse. Depuis **les agents de la Collectivité forment, à cette technique de lutte, d'autres**

gestionnaires de bassin versant sur le continent (taux d'éradication des stations traitées sur trois ans : 93 %).

➤ La première étude **sur les services écosystémiques d'une « rivière sauvage »**. Au cours de cette étude, menée par la Collectivité de Corse avec des chercheurs du CEREMA et de Centrale Supélec, un point marquant a été révélé : l'attachement profond de la population locale à son fleuve, attachement lié à l'enfance, à un héritage culturel local très fort. En effet, l'identité même de ce territoire, de cette vallée s'est construite à travers la naturalité de son fleuve.

Cette étude, qui a fait l'objet de **2 publications scientifiques**, a été reprise par le ministère de la transition écologique pour être étendue à 3 autres bassins versant du continent (la Collectivité de Corse a fait partie du comité de pilotage national).

➤ L'étude sur **l'ADN des diatomées** (algues unicellulaires) : utilisé comme indicateurs « sentinelles » précis, capables de renseigner rapidement sur la moindre évolution de la qualité du milieu.

A travers la technique employée, ce paramètre pourrait constituer dans l'avenir un élément à intégrer (plus largement l'ADN environnemental) dans **un réseau de suivi des milieux, propre à la Corse**.

➤ L'intégration de la Collectivité de Corse au sein du réseau rivières sauvages à la commission « Reconnaissance des droits de la nature et des rivières », dans le but d'engager un **travail d'investigation juridique pour la reconnaissance des droits des écosystèmes aquatiques et des rivières**.

➤ Le positionnement de sites naturels aménagés le long de la vallée **comme piliers du développement local**, par la mise en œuvre de principes cohérents de restauration, de gestion et de valorisation, qui rendent compatibles la préservation des milieux naturels avec l'ouverture au public dans une optique de sensibilisation à l'environnement, mais aussi de suivi scientifique : site de l'étang de Tanchiccia, site du pont d'Abrà, site de ponte Novu ...

➤ La mise en œuvre d'**expositions artistiques au plus près de la population locale** : expositions photographiques permanentes ou itinérantes le long de la vallée et expositions permanentes de sculptures contemporaines aux droits des sites naturels aménagés. Les œuvres mettent notamment en valeur le patrimoine naturel de la vallée, identité du territoire.

➤ La réalisation du film « Taravu - Una vaddi in làscita - Une vallée en héritage » : **primé au festival international Deauville Green Awards en 2019 dans la catégorie Eco-tourisme et voyages responsables**.

➤ La large place faite à **l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement** via un programme d'animations, particulièrement en direction des scolaires, sur les sites aménagés et au sein des écoles du bassin versant du Taravu, voir au-delà (Propriano, Porto-Vecchio- Eccica-Suarella...).

➤ **L'intérêt accru** du monde scientifique, des institutionnels, des professionnels du tourisme pour la vallée du Taravu.

- La baisse d'un fatalisme, avec plusieurs **projets privés** qui ont vu le jour et qui s'inscrivent dans la stratégie collective, comme des activités de pleine nature (parcours d'accrobranche, parcours VTT électriques, kayak, canoé, ...), de nouvelles exploitations agricoles ou des points d'hébergement et de restauration.
- En corolaire au programme d'actions, la création de **la marque de territoire « Taravu Una vaddi in làscita - Une vallée en héritage »**, première en corse. Point d'orgue du projet de développement durable de la vallée.

A titre d'information, ce premier plan d'actions aura mobilisé sur 4 ans (2018-2021), au sein du programme 3221, 814 197,20 € TTC en investissement ; les dépenses en fonctionnement intègrent également les actions relatives au programme « rivières sauvages » (cotisations, études scientifiques, films ...) et les dépenses liées à l'acquisition de matériaux, consommables et petits outillages pour la réalisation de travaux en régie, soit : 191 134,35 € TTC en fonctionnement.

Programme	Sous-Programme	2018	2019	2020	2021	Total € TTC
Investissement € TTC						
3221	Taravu 3221A	311 472,58	171 053,63	175 932,54	155 738,45	814 197,20
Fonctionnement TTC						
3221	Taravu 3221A	45 462,01	29 341,96	26 178,39	90 151,99	191 134,35

3) POURSUITE DU PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX DE RESTAURATION, D'ENTRETIEN, DE GESTION ET DE VALORISATION DU BASSIN VERSANT DU TARAVU

L'intense concertation qui a été menée sur la gestion de la rivière, ainsi que les différentes actions engagées, ont donc permis une véritable amélioration du fonctionnement global du fleuve, une prise de conscience collective de l'intérêt de préserver le bassin versant du Taravu, véritable richesse environnementale, et ont concouru à formaliser un projet de territoire.

Le programme pluriannuel de travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de valorisation du bassin versant du Taravu, qui constitue la composante essentielle de la démarche globale doit donc être poursuivi. En effet, c'est par l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau, ainsi que la valorisation du territoire comme outil de préservation et d'attractivité, que le projet de développement de la vallée trouve tout son sens.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce programme pluriannuel fera l'objet d'une nouvelle demande de **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**.

4) MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

4.1) ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Le programme de restauration, d'entretien, de valorisation et de gestion du Taravu vise à répondre à quatre enjeux principaux s'exprimant sur le territoire :

- **L'hydraulique**, qui englobe tous les risques liés à la dégradation d'ouvrages, à la continuité sédimentaire et hydraulique, aux formations d'embâcles, au risque inondation (très localement) mais aussi aux évolutions géomorphologiques (érosions, zone de mobilité) pouvant porter atteinte aux personnes et aux biens. Pour cet enjeu global, l'objectif qui se dégage est de : *favoriser le fonctionnement naturel de l'hydrosystème aux plans géomorphologiques et hydrauliques.*
- **Le patrimoine naturel**, incluant toutes les préoccupations liées à la préservation de la qualité de la ripisylve, à la diversité et à l'équilibre des hydrosystèmes, à la protection des milieux, des espèces (et à leur libre circulation) et des paysages. A cet enjeu répond l'objectif : *maintenir et restaurer la qualité des milieux pour permettre l'expression de leurs potentialités écologiques.*
- **Les usages liés à l'eau**, qui concernent ici principalement les activités agricoles, domestiques et de loisirs (randonnée, pêche, baignade, sports d'eau...), à concilier avec les autres enjeux dans le respect des équilibres socio-économiques. L'objectif qui y répond : *valoriser les cours d'eau et garantir un développement durable du territoire en cohérence avec les politiques de l'eau / concilier les usages liés à l'eau avec la préservation des milieux.*
- **La qualité des eaux** est ici un paramètre essentiel à traiter pour permettre un retour au bon fonctionnement du cours d'eau compte tenu des pressions anthropiques que peut subir le Taravu. Cet enjeu regroupe à la fois les pollutions engendrées par l'agriculture et en particulier l'élevage porcin, dans une moindre mesure par les eaux usées mais également par les dépôts sauvages d'ordures ménagères et de déchets divers dans les vallons et même le Taravu, et qui sont en outre à l'origine de désordres hydrauliques. De cet enjeu découle l'objectif : *réduire les pollutions domestiques et agricoles afin de rétablir le bon état physico-chimique et bactériologique des eaux superficielles.*

La stratégie de gestion des milieux aquatiques du Taravu élaborée et mise en œuvre par le présent programme d'interventions de restauration, d'entretien, de valorisation et de gestion des cours d'eau **vise avant tout à favoriser le maintien ou le retour au bon état des rivières du bassin versant et à permettre un développement durable et harmonieux du territoire.**

!

Gestion de la dynamique fluviale

Cet axe de gestion vise à restaurer l'état d'équilibre géomorphologique et hydrodynamique des cours d'eau du bassin versant. Il porte sur la gestion des érosions du lit et des berges ainsi que sur la restauration d'un meilleur fonctionnement de l'hydrosystème (dynamique longitudinale, dynamique latérale, espace de mobilité et connexion latérale).

Confortement de berges [D1](#)
Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs [D2](#)
Gestion des atterrissements [D3](#)

Schéma de restauration et d'entretien de la végétation

L'intervention retenue est une gestion écologique globale de la végétation rivulaire tout en s'adaptant, secteur par secteur, aux objectifs spécifiques (hydraulique, sédimentaire, écologique, paysagé, socio-économique).

Cette gestion globale, mais différenciée secteur par secteur implique la mise en œuvre de techniques très différentes mais complémentaires, et qui nécessite l'intervention d'équipes spécialisées et bien informées aux enjeux du territoire.

Les opérations de restauration, [R1-R7](#)
Les opérations d'entretien [RE](#)

Gestion des pollutions

L'évolution de la qualité environnementale du milieu est à prendre en compte dans le programme de gestion durable établi. Les dysfonctionnements de l'hydrosystème relatifs aux pollutions requièrent alors toute notre attention, et plusieurs interventions sont prévues pour limiter ces désagréments.

Lutte contre les décharges sauvages, [P1](#)
Adaptation des pratiques d'élevages porcins [P3](#)
Gestion des déchets carnés [P4](#)

Gestion des espèces invasives

La gestion des espèces invasives ou envahissantes exogènes s'avère primordiale à l'échelle globale du bassin versant puisqu'elles représentent une source de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels au sein desquels elles se sont établies. Les phénomènes d'invasion biologique sont aujourd'hui considérés par les scientifiques comme une des grandes causes de régression de la biodiversité à l'échelle mondiale. Cette gestion, fortement dépendante de la préservation des milieux naturels et des espèces, implique la mise en œuvre de programme d'actions à grande échelle sur la base de retour d'expérience du premier plan de gestion. En outre, il nécessite la coopération de nombreuses structures (Conservatoire Botanique National de Corse, Communautés de Communes, Agence de l'Eau RM&C, Fédération de la pêche, Office Français de la Biodiversité, riverains...) et une importante sensibilisation des acteurs et riverains des cours d'eau.

Lutte contre la Renouée du Japon [L1](#)
Veille contre les espèces animales et végétales invasives [L2](#)

Suivi et évaluation à long terme

Une attention toute particulière sera accordée à l'impact potentiel des travaux sur

l'intégrité biologique des hydrosystèmes. Des campagnes de suivi analytiques spécifiques seront notamment à mettre en œuvre.

Suivi de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux [S2](#)

Suivi hydrobiologique [S3](#)

Suivi ADN environnemental [S3 bis](#)

Valorisation des milieux aquatiques

Le territoire du Taravu possède un fort potentiel de valorisation en lien avec l'attrait naturel de ses cours d'eau, sauvages et ponctués de milieux remarquables. Les activités actuelles sont la pêche sportive ou de loisirs, ainsi que des activités récréatives telles que la randonnée, le canoë-kayak, l'accrobranche, le vélo et la trottinette tout terrain électrique, ou la découverte de parcours thématiques. La mise en valeur touristique doit englober ces différentes composantes paysagères et socioéconomiques en intégrant la notion de développement durable. A ce titre, elle doit être raisonnée et s'inscrire dans le respect des équilibres bio-écologiques en s'appuyant sur les actions suivantes :

Création d'un parcours découverte et d'un parcours de pêche « no-kill » (secteur de Palneca). [V1](#)

Aménagement d'un parcours thématique de type « randocroquis » amenant au site de *Donna Dialta*, [V2](#)

Aménagement d'un site multi-loisir au Bains de Guitera. [V3](#)

Aménagement d'un belvédère à Piconca Corrano. [V4](#)

Aménagement d'un parcours thématique « sur l'anguille » au pont de Cassone. [V5](#)

Les interventions ont été localisées sur un jeu de cartes constituant un atlas du territoire du projet, découpé en huit biefs homogènes. **Ces cartes sont présentées en annexe 1**, d'amont en aval, et portent sur le Taravu et le Fiumicellu, son principal affluent de rive droite.

Chaque secteur est présenté au moyen d'une cartographie intégrée dans une fiche spécifique qui détaille les interventions du programme et renvoie à une action identifiée selon la nomenclature indiquée ci-dessus.

4.3) ESTIMATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME

L'estimation financière du programme de travaux a été effectuée sur les 5 ans de mise en œuvre, à compter de la date de l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général.

Les tableaux proposés ci-après synthétisent l'ensemble des coûts en investissement et en fonctionnement.

Il est à noter que les coûts de certaines actions pourront s'ajouter, il s'agit notamment des mesures de gestion administrative, de sensibilisation et de concertation avec les acteurs du territoire et de certains coûts en fonctionnement liés à diverses dépenses relatives au programme du label rivières sauvages (études scientifiques, réalisation de films, programme d'animations ...) et à l'acquisition de matériaux, consommables et petits outillages pour la réalisation de travaux en régie (piquets châtaigner,

bâches, sacs de ciments, visserie ...)

Le premier tableau présente une synthèse du coût du programme de restauration, d'entretien de gestion et de valorisation du réseau hydrographique, qui fera l'objet de la demande de Déclaration d'Intérêt Général :

4.3.1) Estimation du montant total du programme quinquennal de restauration d'entretien, de gestion et de valorisation du bassin versant du Taravu

VOLET : Plan pluriannuel du réseau hydrographique						
DETAILS PAR AXE DE GESTION	MONTANT TOTAL HT	INV HT	*TVA INV	FONC HT	*TVA FONC	TOTAL TTC
Gestion de la dynamique fluviale : lutte contre la dégradation des berges et de gestion des atterrissements	410 000 €	410 000 €	41 000 €		0	451 000 €
Schéma de restauration et d'entretien de la végétation : travaux	78 500 €	36 000 €	3 600 €	42 500 €	0	82 100 €
Lutte contre la renouée du Japon : lutte contre les espèces invasives	350 000 €			350 000 €	0	350 000 €
Gestion des pollutions	89 000 €	89 000 €	8 900 €		0	97 900 €
Valorisation des milieux aquatiques : aménagement de sites naturels	382 200 €	380 000 €	38 000 €	2 200 €	0	420 200 €
Suivi et évaluation	49 150 €			49 150 €	9 830 €	58 980 €
TOTAUX	1 358 850 €	915 000 €	91 500 €	443 850 €	9 830 €	1 460 180 €

* TVA sur travaux section investissement ≈ 10 %

*TVA sur prestations de service section fonctionnement ≈ 20 %

L'estimation du plan quinquennal de gestion s'élève à 915 000 € HT en crédits d'investissement et 443 850 € HT en crédits de fonctionnement, pour un montant global de 1 358 850 € HT.

Les coûts de fonctionnement, pour un total de 443 850 € correspondent aux coûts d'interventions des agents de la Collectivité de Corse pour les travaux réalisés en régie (394 700 €), soit 7 à 9 agents en moyenne. Les seules prestations de service

sont relatives au suivi de la qualité physico-chimique, bactériologique et hydrobiologique pour un montant de 49 150 €.

Hors les dépenses relatives aux dépenses de personnel pour les travaux réalisés en

Code	Actions & milieux aquatiques concernés		Années d'intervention										Total	
			N1		N2		N3		N4		N5			
			Inv.	Fonct.	Inv.	Fonct.	Inv.	Fonct.	Inv.	Fonct.	Inv.	Fonct.	Inv.	Fonct.
D1	Confortement de berges	ST6	-	-	-	-	150000	-	-	-	-	150000	0	
D2	Le montage de la dérivation des berges	ST7	-	-	100000	-	70000	-	-	-	-	170000	0	
D3	Gestion des atterrissements	FIU	-	-	20000	-	20000	-	-	-	-	40000	0	
		Aval	-	-	-	-	-	-	-	50000	-	50000	0	
R1-R6	Restauration	ST1	-	6000	-	-	-	-	-	-	-	0	6000	
		ST2	-	5000	-	-	-	-	-	-	-	0	5000	
		ST4	-	3000	-	-	-	-	-	-	-	0	3000	
		ST5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	
		ST6	-	-	-	-	-	2000	-	-	-	0	2000	
RE	Entretien courant	ST1	-	-	-	-	-	2000	-	-	-	0	4000	
		ST2	-	-	-	-	-	3000	-	-	-	0	3000	
		ST4	-	-	-	-	-	1000	-	-	-	0	2000	
		ST5	-	4000	-	-	-	2000	-	-	-	0	8000	
		ST6	-	-	-	-	-	-	1000	-	1000	0	2000	
	FIU	-	1500	-	1500	-	1500	-	1500	-	1500	0	7500	
R7	Retrait d'embâcles	ST1	-	-	2000	-	-	-	-	-	-	2000	0	
		ST2	-	-	4000	-	-	-	-	-	-	4000	0	
		ST7	-	-	-	-	10000	-	10000	-	10000	30000	0	
	Non-intervention contrôlée	Tous	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	
L1	Lutte contre la Renouée du Japon	Taravu	-	20000	-	20000	-	20000	-	20000	-	20000	0	100000
		Fiumicellu	-	50000	-	50000	-	50000	-	50000	-	50000	0	250000
P1	Nettoyage des décharges sauvages	ST1	-	-	15000	-	-	-	-	-	-	15000	0	
		ST2	-	-	-	-	-	-	20000	-	-	20000	0	
		ST3	20000	-	-	-	20000	-	-	-	-	40000	0	
		ST4	2000	-	-	-	-	-	-	-	-	2000	0	
		ST5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	
		ST6	-	-	3000	-	-	-	-	-	-	3000	0	
		ST7	-	-	-	-	6000	-	-	-	-	6000	0	
	FIU	-	-	-	-	-	-	3000	-	-	3000	0		
V1	Création d'un parcours découverte et d'un parcours de pêche « no-kill »	ST1	-	-	-	-	200000	-	50000	-	-	250000	200	
V2	Aménagement d'un parcours thématique à Donna Dialta	ST2	60000	-	-	200	-	200	-	200	-	60000	800	
V3	Aménagement d'un site multi-loisirs au Bain de Guitera	ST4	-	-	-	-	-	25000	-	15000	-	40000	0	
V4	Aménagement d'un belvédère à Piconca	ST4	-	-	-	200	-	200	-	200	-	200	800	
V5	Aménagement d'un parcours thématique au pont de Cassone	ST6	-	-	20000	-	10000	-	-	200	-	30000	400	
S2	Suivi de la qualité physico-chimique et/ou bactériologique	ST1	-	-	-	-	-	300	-	-	-	300	0	600
		ST2	-	350	-	350	-	350	-	350	-	350	0	1750
		ST4	-	900	-	900	-	900	-	900	-	900	0	4500
		ST5	-	1500	-	1500	-	1500	-	1500	-	1500	0	7500
		ST6	-	-	-	300	-	-	-	300	-	-	0	600
		FIU	-	-	-	300	-	-	-	300	-	-	0	600
S3 et S3 bis	Suivi hydrobiologique et suivi ADN environnemental	ST1	-	2400	-	2400	-	-	-	2400	-	-	0	7200
		ST2	-	800	-	800	-	-	-	800	-	-	0	2400
		ST4	-	2400	-	2400	-	-	-	2400	-	-	0	7200
		ST5	-	2400	-	2400	-	-	-	2400	-	-	0	7200
		ST6	-	2400	-	2400	-	-	-	2400	-	-	0	7200
		FIU	-	800	-	800	-	-	-	800	-	-	0	2400
Total			82000	103450	164000	86450	486000	84950	108000	87650	75000	81350	915 000 €	443 850 €

4.3.3) PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROGRAMME

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

Le plan prévisionnel de financement est établi en prenant en compte les taux d'aide de divers partenaires en fonction de la nature des interventions de restauration, entretien et valorisation du Taravu. Les financeurs potentiels sont l'Agence de l'Eau

et l'Europe (FEADER).

Estimation du plan prévisionnel de financement de l'ensemble du plan de gestion par type d'intervention

Code	Actions	Agence RM&C			FEADER			CdC		Total	
		Taux	Inv. HT	Fonct.	Taux	Inv. HT	Fonct.	Inv. HT	Fonct.	Inv. HT	Fonct.
D1	Lutter contre l'érosion de berges	50	75000	-				75000	-	150000	-
D2	Limiter le piétinement des berges	50	105000	-				105000	-	210000	-
D3	Gestion des atterrissements	50	25000	-				25000	-	50000	-
R1-R6	Restauration	30	-	4800				-	11200	-	16000
RE	Entretien courant	30	-	7950				-	18550	-	26500
R7	Retrait d'embâcles	30	10800	-				25200	-	36000	-
L1	Lutte contre la Renouée du Japon	30	-	105000				-	245000	-	350000
P1	Nettoyage des décharges sauvages							89000	-	89000	-
V1	Création d'un parcours découverte et d'un parcours de pêche « no-kill »				50	125000		125000	200	250000	200
V2	Aménagement d'un parcours thématique à Donna Djalta				50	30000		30000	800	60000	800
V3	Aménagement d'un site multi-loisirs au Bain de Guitera				50	20000		20000	-	40000	-
V4	Aménagement d'un belvédère à Piconca				-	-		-	800	-	800
V5	Aménagement d'un parcours thématique au pont de Cassone				50	15000		15000	400	30000	400
S2	Suivi de la qualité physico-chimique et/ou bactériologique					-		-	15550	-	15550
S3 et	Suivi hydrobiologique et suivi ADN					-		-	33600	-	33600
Total		-	215800	117750		190000	-	509200	326100	915000	443850

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la poursuite du plan pluriannuel de travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de valorisation du bassin versant du Taravu et le plan de financement correspondant.
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse, durant toute la durée du plan pluriannuel, à solliciter le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour l'octroi de subventions au taux maximum pour chaque opération éligible au programme des aides financières du FEADER.
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse, durant toute la durée du plan pluriannuel, à solliciter, annuellement, auprès de M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, l'octroi de subventions au taux maximum pour chaque action éligible au programme des aides financières de l'Agence de l'Eau.
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir, notamment la demande de déclaration d'intérêt général et les conventions de réalisation de travaux de restauration des cours d'eau, avec les propriétaires et exploitants agricoles riverains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.